

Règlement intérieur

Responsable : **Karin Pernet Gallay**, Ingénieur de Recherche.

Tél : 04 56 52 05 20

karin.pernet-gallay@ujf-grenoble.fr

1. Description des équipements de la plateforme

Microscope électronique à transmission JEOL 1200 EX équipé avec une caméra numérique Veleta (Olympus).

Appareils de préparation des échantillons : ultra (cryo) microtome (Ultracut S, Leica), automate de cryosubstitution (FCS, Leica), Appareil à congélation Haute Pression (HPM100, Leica), évaporateur (Jeol).

2. Localisation des équipements de la plateforme

La plateforme de microscopie électronique est située au 3^{ème} étage du Grenoble Institut des Neurosciences, GIN. Adresse : GIN, chemin Fortuné Ferrini, 38700 La Tronche.

3. Le personnel de la plateforme

Karin Pernet Gallay, Ingénieur de Recherche Inserm, (Karin.pernet-gallay@ujf-grenoble.fr) est responsable de la plateforme ; Anne Bertrand, technicienne de recherche Inserm (Anne.bertrand@ujf-grenoble.fr).

Un comité de pilotage comprenant des responsables d'équipe du GIN et le responsable scientifique de la plate-forme a été constitué pour définir les stratégies scientifiques. Les membres du comité de pilotage sont actuellement Rémi Sadoul, Isabelle Arnal et Karin Pernet Gallay.

4. Conditions d'accès

Cette plateforme est accessible à toutes les équipes du GIN ainsi qu'aux équipes extérieures, académiques ou privées, en accord avec la charte IBISA, après signature de son règlement intérieur.

Les personnes souhaitant utiliser les équipements ou bénéficier de toute prestation doivent faire signer par une personne habilitée un document, tenu à la disposition des clients, de « demande d'utilisation de la plateforme de microscopie électronique », à remettre au responsable de la plateforme.

Deux niveaux d'accès aux appareils peuvent être accordés aux utilisateurs en fonction de leur niveau d'expertise :

1. Utilisateurs en formation : ils travaillent sous la supervision du personnel de la plateforme. Les utilisateurs en formation sont considérés comme non formés jusqu'à ce qu'ils se voient accorder une autorisation par le responsable de la plate-forme comme « utilisateur formé ».

2. Utilisateurs formés : ils peuvent travailler de manière autonome sur le matériel qui est mis à leur disposition.

A la fin de chaque séance, les utilisateurs doivent éteindre les instruments en suivant les instructions indiquées à côté de chaque système.

5. Horaires d'ouverture

La plate-forme est ouverte aux utilisateurs extérieurs du GIN du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h. Les utilisateurs du GIN n'ont pas de restrictions d'horaires, mais l'accès et le travail isolé sont strictement interdits après 19h, les week-end et jours fériés.

Si un utilisateur doit venir en dehors des heures et périodes d'accès, des dérogations sont soumises à l'appréciation du responsable de la plate-forme et de la direction du GIN.

6. Modalités de réservation

Les utilisateurs formés peuvent utiliser la réservation en ligne à l'adresse suivante : Neurosciences.ujf-grenoble.fr/resa_microscopie, en utilisant le code qui leur a été fourni lors de leur formation sur les instruments.

Pour les personnes en formation, les réservations se font par courriel et sont effectuées en accord avec le personnel de la plateforme.

Lorsque des modifications ou annulations sont effectuées moins de 24 heures avant la période réservée, les frais seront facturés en fonction du temps réservé, même si la période d'utilisation n'est pas employée.

La durée maximale de réservation est de 2 demi-journées par semaine pour les microscopes électroniques à transmission et microtomes. Cette durée peut être prolongée le jour même si ces instruments sont disponibles.

7. Règles de bonne conduite et respect du matériel:

Le bon fonctionnement des équipements dépend du soin que les utilisateurs en prennent. Pour tout dommage dû à une mauvaise utilisation du matériel et en fonction du degré de gravité, la réparation sera à la charge de l'équipe de l'utilisateur. En cas de problème sur un équipement, il est impératif de prévenir le personnel de la plateforme.

Les utilisateurs ayant réservé un créneau mais non présents pendant les 20 premières minutes de la réservation verront le créneau se libérer pour un autre utilisateur sauf s'ils ont prévenu le personnel de la plateforme.

Seul le personnel de la plateforme sera autorisé à délivrer les formations et les codes d'accès au système de réservation.

8. Résultats et valorisation des résultats

Dans un souci de valorisation de la plateforme, il est convenu de mentionner les coordonnées de celle-ci dans toute publication utilisant les résultats issus de la plateforme.

Plateforme Microscopie électronique, Grenoble Institut des Neurosciences, 38700 La Tronche.

Selon la nature et l'importance du travail effectué, les noms du personnel figureront en tant que coauteurs ou dans les remerciements.

9. Stockage des données

Les utilisateurs peuvent stocker leurs images dans un dossier à leur nom situé dans l'espace de stockage (D :) de l'ordinateur qui pilote la caméra, mais il est interdit de laisser les fichiers de données sur le bureau. Le transfert des dossiers est possible pour les utilisateurs du GIN via le dossier

« Transfert » localisé sur le bureau, ils pourront ouvrir ce dossier en exécutant la commande: \\gin0-MET1 depuis leur poste de travail. Les utilisateurs extérieurs devront apporter des clés USB qui seront scannées avant leur utilisation. Pour chacun, il est fortement recommandé de nettoyer régulièrement son dossier et de sauvegarder les acquisitions sur un support pérenne.

10. Hygiène et sécurité

Les utilisateurs s'engagent à fournir les informations sur les échantillons quant aux risques éventuels pour les manipulateurs et les équipements. La plateforme se réserve le droit de ne pas réaliser un projet si les échantillons présentent des risques. La plateforme n'est pas équipée pour travailler avec des agents pathogènes ou des produits radioactifs.

11. Modalités financières

L'utilisateur est soumis à la tarification en vigueur. Actuellement, la réglementation Inserm retient quatre niveaux de tarification associés à quatre catégories de clients: Equipe Inserm, équipe « de site », académique, privé.

Tous les 6 mois, en janvier et en juillet, le responsable de la plateforme effectue un décompte des prestations réalisées (expériences et heures d'utilisations des instruments). Il adresse un devis sur la base de ce décompte à l'utilisateur qui le valide par apposition d'un visa « bon pour accord ». Le client établit et adresse avant les 31 janvier et 31 juillet un bon de commande libellé au nom de « Inserm DR Rhône-Alpes Auvergne ».

Ce bon de commande, accompagné du devis validé, est à adresser à Inserm, Délégation Régionale Rhône Alpes Auvergne, service des ressources externes, Bât 452, Centre Hospitalier du Vinatier, 95 boulevard Pinel 69 500 Bron Adresse MEL : GRE.Lyon@inserm.fr.

Ces pièces sont envoyées en copie pour suivi au responsable de la plateforme.

La délégation Régionale de l'Inserm émet la facture correspondant aux prestations réalisées auprès des services du client. La facture est payable sous 30 jours.

Le règlement intérieur engage la responsabilité de chacun pour l'accès et la bonne utilisation de la plateforme et des instruments. Il sera mis à jour en fonction de l'évolution des normes de sécurité ou des conditions d'utilisation de la plateforme.

Nom :

Prénom:

Statut :

Le responsable scientifique :

Email :

Tel :

Signatures :

Utilisateur : _____ en date du _____

Responsable d'équipe : _____ en date du _____

Responsable microscopie électronique : _____ en date du _____